

CONCOURS PHOTOS « FETE DE LA MER » 2021



Règlement

Article 1.

La municipalité de Roscoff organise à l'occasion de la Fête de la mer (24 et 25 juillet 2021) une exposition photographique et un concours photos sur le thème suivant :

« Les métiers de la mer ».

Article 2.

L'inscription est gratuite et le concours est réservé aux photographes amateurs, sans limite d'âge. La participation des personnes mineures se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation écrite du représentant légal.

Les appels à candidature sont lancés à partir du **5 juillet** par voie de presse, affichage ou tout autre moyen nécessaire à la publicité de cette exposition.

Les photographies et le bulletin d'inscription sont à déposer à :

Hôtel de Ville - Service communication - 6, rue Pasteur - 29680 Roscoff

Merci de spécifier sur l'enveloppe « concours photo 2021 »

Article 3.

Les participants sont invités à restituer, à l'adresse mentionnée à l'article 2, **deux photographies maximum**, tirées sur papier photo en noir et blanc, sépia ou en couleur aux dimensions de 20 cm x 30 cm maximum.

Une copie numérique doit être transmise (si possible) à l'adresse suivante : communication.mairie@roscoff.fr

Pour chaque photo, il conviendra de préciser au dos le nom, l'adresse mail, le n° de téléphone de l'auteur, la date et le lieu exact de la prise de vue.

Toute photo extérieure à Roscoff sera écartée.

La date limite de réception des photos est fixée au **mardi 20 Juillet 2021**.

Les photos sélectionnées seront exposées durant la fête de la mer et ne seront pas restituées aux candidats.

Article 4.

Les photos seront exposées à l'Abri du Canot de Sauvetage et seront soumises aux votes durant le WE de la fête de la mer, les 24 et 25 juillet 2021.

Seront décernés :

- 3 « coups de cœur du public » - catégories jeunes (moins de 15 ans)
- 3 « coups de cœur du public » - catégories adultes

aux photographies qui auront obtenu le plus grand nombre de votes, exprimés dans les urnes prévues à cet effet, lors de l'exposition qui se tiendra durant la fête de la mer.

La clôture des votes aura lieu le dimanche 25 juillet 2021 à 12h00.

Article 5.

Un dépouillement aura lieu afin de désigner le gagnant dans chaque catégorie. La proclamation des résultats aura lieu le dimanche 25 juillet 2021 à l'issue de la fête de la mer.

Les lauréats recevront un prix.

Article 6 :

Chaque participant, du fait de l'acceptation du présent règlement, consent à ce que ses photos puissent être utilisées dans les publications municipales. Pour toute utilisation, il sera fait mention du nom de chacun des auteurs des photos utilisées. Il ne sera fait aucune exploitation commerciale des photos reçues.

En s'inscrivant, les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de leurs photographies, que celles-ci ne portent pas atteintes à des tiers et qu'ils ont obtenu les autorisations nécessaires auprès des personnes photographiées. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée.

Article 7 : litige

la participation implique l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation, notamment quant aux résultats.

Renseignements :

Mairie de Roscoff

Service communication - 02 98 24 43 00

communication.mairie@roscoff.fr